



# CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 26 Novembre 2019 à 19h à la salle de la cantine d'Hydrequent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

<b>Tableau de Présence du Conseil Municipal du 26 Novembre 2019</b>					
<b>LŒUILLET Nicolas</b>	X	LEMAIRE Serge	X	FASQUEL Francis	X
SAUVAGE Sophie	X	VAN AUDENHOVE Caroline	Abs	BURET Pascale	Exc
PENEL Emmanuel	Exc	LANNOY Huguette	X	ROUGEAUX Michel	X
VIDOR Anne-Sophie	X	LEVISSE Patrick	X	MARLARD Corinne	X
WIMET Philippe	X	THOUVENIN Juliette	X	RINGOT David	X
OMNES Alicia	Exc	CODRON Yohann	X		
BARBAZON Nadège	X	DEHOUCK Claire	X		
LENGAGNE Bernard	X	VIANDIER Ludovic	X		
CHEVALIER Ludivine	X	MARTEL Stéphanie	X	<b>TOTAL Présents</b>	<b>19</b>

Pouvoirs : M PENEL donne pouvoir à M WIMET ; Mme BURET donne pouvoir à M FASQUEL

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer : 19 Présents et 2 pouvoirs. (21 votes)

La séance ouverte, M Ringot est élu secrétaire de séance.

### **Procès-Verbal :**

- Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2019 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **M le Maire donne quelques informations :**

Desserte Gare Marquise Rinxent : M Frédéric Guichard Directeur Régional a répondu : Nombre de trains desservant la gare équivalent à l'existant : en semaine 35 trains : 18 vers Calais - 17 vers Rang du Fliers. Samedi 10 trains ; dimanche 7 trains.

Vente des Garages Etienne Siry (6.000 €): Sur les 14 garages 5 sont actuellement inoccupés. Concernant les 9 restants 2 locataires et 3 propriétaires des maisons situées derrière souhaitent acheter. Au-delà de ce cercle, il y a un acquéreur pour 3 garages. Les délais donnés aux locataires et propriétaires pour se prononcer étant dépassé la phase de mise en vente proprement dite va être faite : compromis avec les personnes intéressées, ouverture à un public plus large des 6 sans acquéreur. La division cadastrale va être demandée.

Vente Jules Ferry : Signature Mercredi 27 Novembre à 14h.

### Travaux réalisés :

- Réfection toiture Salle polyvalente : 22.035,04 € TTC
- Chantier de l'extension – Tx achevés sauf bardage – mise sous tension des installations cette semaine – Essais puis réception Chantier si tout va bien mi-décembre.

\*\*\*\*\*

Arrêtés pris par délégation du Conseil depuis le 27/09/2019 :

N°	Date	Objet
217	22/10/2019	Nomination de Mme Béatrice Caron au conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Thuillez
231	14/11/2019	Accès et utilisation du mur d'escalade

\*\*\*\*\*

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

**Question n° 1 : Mise en vente du bâtiment « Eriktrans »**

**Question n° 2 : Mise en vente du bâtiment « GVPlast »**

**Question n° 3 : Mise en vente du bâtiment « Carrosserie de la Maie »**

**Question n° 4 : Motion contre la fermeture de la Trésorerie**

**Question n° 5 : Dénomination des voies Zone de la Maie**

**Question n° 6 : Modification de la longueur de voirie**

**Question n° 7 : Vacances de Neige : Participation des familles**

**Question n° 8 : Cimetières : Tarifs 2020**

**Question n° 9: Salle Polyvalente Tarifs 2020**

**Question n° 10 : Dossier de demande de subvention FDE – Eclairage public**

**Question n° 11 : Mise en place de dispositif de sécurité sur la voirie - Dossier de demande de subvention Amende de police**

**Question n° 12 : Durée amortissement dépenses compte 202**

**Question n° 13 : Budget supplémentaire suite à clôture budget annexe Zone Maie**

**Question n° 14 : Engagement des dépenses d'investissement 2020.**

**Question n° 15 : Rapport Prix et qualité du service public d'élimination des déchets**

**Question n° 16 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps**

---

Suite à la décision de report des points relatifs à la vente des bâtiments, le service des domaines a été contacté et a transmis ses évaluations.

## **1. Mise en vente du bâtiment « Eriktrans »**

Le bâtiment Eriktrans est ainsi nommé car les locaux sont actuellement loués à la société Eriktrans via un bail précaire qui a débuté début Août pour trois mois et dont la durée totale ne pourra excéder 1 an.

D'une surface utile globale de 936 m<sup>2</sup> et comprenant une zone de stockage et une partie bureaux (rdc + étage) de 120 m<sup>2</sup>, ce bien a été estimé à :

**# 261.000 €** par maître Daudry en Juillet 2019 sur la base d'une double méthode :

- estimation selon la valeur locative : 278.300 €
- estimation par comparaison de locaux de même type : 243.360 €

**# 210.000 €** par le Domaine le 08/11/2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les conditions suivantes :

- Prix plancher pour le bâtiment « Eriktrans » : 210.000 €
- Division de la parcelle AD 400 selon les besoins

- Autorisation de vendre séparément les biens et terrains issus de la possible division parcellaire

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

- Valide le prix plancher de 210.000€
- Autorise le Maire à réaliser toutes les opérations afférentes à une future vente dans ces conditions.

## 2. Mise en vente du bâtiment « GVPlast »

Le Bâtiment dénommé GVPLAST dispose d'une surface utile globale de 1.078 m<sup>2</sup>, et comprend une zone de stockage et une partie bureaux (rdc + étage) de 130 m<sup>2</sup>. Ce bien a été estimé à

**# 300.000 €** par maitre Daudruy en Juillet 2019 sur la base d'une double méthode :

- estimation selon la valeur locative : 320.500 €
- estimation par comparaison de locaux de même type : 280.280 €

**# 240.000 €** par le Domaine le 08/11/2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les conditions suivantes :

- Prix plancher pour le bâtiment : 240.000 € ;
- Division de la parcelle AD 400 selon les besoins ;
- Autorisation de vendre séparément les biens et terrains issus de la possible division parcellaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

- Valide le prix plancher de 240.000 €
- Autorise le Maire à réaliser toutes les opérations afférentes à une future vente dans ces conditions.

### 3. Mise en vente du bâtiment « Carrosserie de la Maie »

La carrosserie de la Maie fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

La Commune a reçu le 5 septembre 2019 l'ordonnance par laquelle le Juge Commissaire autorise la mise en vente aux enchères publiques des actifs par Maître DUHAMEL, commissaire-priseur et la restitution des locaux au propriétaire.

A l'issue de cette procédure, le bâtiment pourra être mis en vente.

Il s'agit de la partie gauche d'un ensemble immobilier à usage industriel ; la partie de droite est actuellement louée à MTMI.

La partie qui nous intéresse est implantée sur une parcelle d'environ 1.830 m<sup>2</sup> plus importante que sa voisine et dispose d'une surface utile de 180 m<sup>2</sup> répartis entre un atelier et des bureaux. Le bâtiment est constitué de plaques béton pour les murs et comporte de l'amiante en toiture.

Ce bien a été estimé à

**# 80.000 €** par maître Daudruy en Juillet 2019 selon une double méthode et en tenant compte du potentiel constructible mais aussi des coûts de désamiantage :

- estimation selon la valeur locative : 107.000 €
- estimation par comparaison de locaux de même type : 86.400 €

**# 70.000 €** par le Domaine le 08/11/2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à vendre ce bien sur la base d'un prix plancher de 70 000 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Autorise Monsieur le Maire à vendre ce bien dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- Valide le prix plancher de 70.000 €
- Autorise le Maire à réaliser toutes les opérations afférentes à une future vente dans ces conditions.

#### **4. Motion contre la fermeture de la Trésorerie**

Dans la cadre de la réorganisation du réseau des finances publiques et en particulier des services de la DGFIP, la fermeture de la Trésorerie de Marquise est envisagée

Il est proposé de voter une motion contre cette décision de fermeture de cette entité et de demander une concertation entre la DGFIP et l'ensemble des élus du territoire. Le texte de la motion est le suivant :

« Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques de Marquise engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales et pour leurs habitants,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale,

Considérant que la perte des services publics concourt à la désertification des Communes rurales,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé, mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Le Conseil s'oppose à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public. »

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

APPROUVE sans réserve la motion proposée

#### **5. Dénomination des voie de la zone de la Maie**

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des Immeubles et de procéder à leur numérotation.

En particulier, cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la localisation de 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

C'est ainsi que Monsieur le Maire a dernièrement pris un arrêté de numérotation pour les rues de Bruxelles et de Strasbourg.

2 voies intérieures du site des Afam sont à dénommer.

Il est proposé les noms suivants :

- Simone Veil Présidente du Parlement européen 17 juillet 1979 – 18 janvier 1982 pour celle recevant la rue de Strasbourg
- Robert Schuman Président de l'Assemblée parlementaire européenne 19 mars 1958 – 18 mars 1960 pour l'autre



Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

décide de nommer les rues comme suit :

- Simone Veil pour celle recevant la rue de Strasbourg
- Robert Schuman pour l'autre

## 6. Modification de la longueur de voirie

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Celle-ci doit donc être réactualisée tous les ans et déclarée aux services de la préfecture s'il y a eu une modification.

Le linéaire en 2015 était de 26.613 ml. Suite à l'actualisation, ce linéaire est passé à 27.803 ml dont 1.030 ml ont été transférés en gestion à la CCT2C. Les rues Becquerel, Marie Curie et Jean Ferrat ont été ajoutées.

Le détail est le suivant :

Longueur de voirie de la commune de Rinxent							
Mise à jour 18/11/2019							
	Dénomination	Voirie sous gestion communale	Voirie sous gestion CCT2C		Dénomination	Voirie sous gestion communale	Voirie sous gestion CCT2C
1	Rue Henri Barbusse	1 197,00		27	Rue Léo Lagrange	212,00	
2	Rue Léon Blum	743,00		28	Rue Louis le Sénéchal	137,00	
3	Rue Becquerel	60,00		29	Rue de Lorraine	1 061,00	
4	Rue Georges Brassens	158,00		30	Rue Marcel Maillard	130,00	
	Rue de Bruxelles		235,00	31	Rue Marcel Marmin	900,00	
5	Rue du Buisson	980,00		32	Cité Laurent Millet	293,00	
6	Rue Marie Curie	870,00		33	Impasse du Mont des Tintouins	135,00	
7	Rue des Communes	275,00		34	Rue du Moulin	1 475,00	
8	Impasse des Corons	116,00		35	Rue du Onze Novembre	424,00	
9	Impasse du Courgain	149,00		36	Rue de la Paix	75,00	
10	Chemin des Croûtes	235,00		37	Rue Louis Pasteur	1 070,00	
11	Rue des Tienforts	1 400,00		38	Rue Henri Petitprès	123,00	
12	Rue Alphonse Daudet	95,00		39	Rue de la Prévosterie	1 357,00	
13	Rue Emile Denayer	276,00		40	Rue Denis Régnier	122,00	
14	Rue Alexandre Dumas	123,00		41	Rue Jean Ritaine	132,00	
15	Rue de l'Eglise	200,00		42	Rue Jean Rostand	317,00	
16	Avenue de l'Europe	2 088,00		43	Rue des Sapins	600,00	
17	Rue Jean Ferrat	260,00			Rue de Strasbourg		140,00
18	Rue Jules Ferry	861,00			Site des Afam		655,00
19	Rue des Fleurs	144,00		44	Cité Etienne Siry	138,00	
20	Avenue de la Gare	175,00		45	Rue Raymond Sulliger	2 179,00	
21	Rue du Général de Gaulle	2 805,00		46	Rue Augustin Tienney	62,00	
22	Rue Victor Hugo	197,00		47	Rue du Tunnel	168,00	
23	Rue du Huit Mai 1945	175,00		48	Rue Jules Verne	164,00	
24	Cité Auguste Jacollot	53,00		49	Rue Emile Zola	145,00	
25	Rue Jean Jaurès	1 259,00		50	Impasse du Stade	110,00	
26	Rue Jean de La Fontaine	350,00				26 773,00	1 030,00

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

- valide le nouveau linéaire de voirie présenté

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la transmission de ces éléments à la préfecture.

## 7. Vacances de Neige : Participation des familles

Chaque année, la commune organise un séjour au ski à destination des enfants qui terminent leur scolarité primaire.

Il est proposé de reconduire cette mesure pour 2020 (semaine du 23 au 29 février) en sollicitant la prise en compte de ce séjour par la CAF.

Cela nécessite quelques ajustements tels que pratiquer des tarifs dégressifs, autoriser la mise en place de l'ATL et des « tickets colonie » et bien évidemment solliciter la subvention de la CAF

Concernant les tarifs, il est proposé de reconduire pour 2020 les tarifs 2019 avec une réduction de 5 € pour les autres enfants d'une même fratrie ainsi que pour les quotients familiaux en deçà du seuil.

<b>Pour mémoire</b>
<b>Tarifs pratiqués en 2019</b>

Classe	Lieu de résidence	Lieu de scolarité	Tarif
CM2	Rinxent	Rinxent	100.00 €
CM2	Rinxent	Extérieur	100.00 €
CM2	Extérieur	Rinxent	200.00 €
CM1	Rinxent	Rinxent	300.00 €
CM1	Rinxent	Extérieur	300.00 €
6ème	Rinxent		300.00 €
CM1	Extérieur	Rinxent	400.00 €
6ème	Extérieur	*	400.00 €

\* Elève scolarisé sur Rinxent durant son primaire

Il est demandé au conseil de :

- D'approuver la proposition de maintenir les tarifs 2019 pour 2020
- D'approuver la mise en place du tarif dégressif avec une réduction de 5 € pour les autres enfants d'une même fratrie ainsi que pour les quotients familiaux en deçà du seuil
- D'approuver la mise en place de l'ATL et l'acceptation des Tickets colonie
- De solliciter l'aide financière de la CAF pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal valide la proposition faite

## 8. Cimetières : Tarifs 2020

Vu la délibération en date du 15 mai 2018, les tarifs actuellement appliqués pour les différentes concessions sont les suivants :

	RINXENT	
Prix au m <sup>2</sup>	65 €	
<b>Concessions</b>	<b>3 m<sup>2</sup></b>	<b>5 m<sup>2</sup></b>
15 ans		
30 ans		
50 ans	195 €	325 €
Perpétuité		
<b>Cavurne</b>	<b>Case</b>	<b>Plaque</b>
15 ans	220 €	200 €
30 ans		
<b>Case Columbarium</b>	<b>Case</b>	<b>Plaque</b>
15 ans	220 €	200 €
30 ans		
50 ans		

Il est proposé de les reconduire.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Approuve le maintien du prix des concessions

## 9. Salle polyvalente Tarifs 2020

Vu la délibération en date du 15 mai 2018 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2019, les conditions de location sont les suivantes :

	RINXENTOIS(e) Association	EXTERIEURS Association	COMITES entreprise Siège Rinxent
Location salle	230€	550€	300€
Location vaisselle pour 150 personnes	70€	70€	70€
pour 300 personnes	140€	140€	140€
Location lave-vaisselle pour 150 personnes	45€	45€	45€
pour 300 personnes	90€	90€	90€
Nettoyage assuré par le personnel communal pour le sol de la grande salle	150€	150€	150€

Chèques de caution :

- 1 chèque d'un montant de 550 € pour d'éventuelles dégradations du matériel d'entretien de la salle (sans location de la vaisselle)
- 1 chèque d'un montant de 650 € pour d'éventuelles dégradations du matériel d'entretien de la salle (avec location de la vaisselle).

### Conditions particulières :

2 Locations gratuites par an pour les Associations. Une location gratuite pour les Comités d'entreprises ayant leur siège à Rinxent

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces dispositions

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2020 les conditions de location telles que présentées ci-dessus.

### **10. Demande de subvention FDE – Eclairage Public**

Dans une logique de développement durable et d'économie d'énergie, la commune souhaite mettre en œuvre sur la base de l'étude réalisée par la FDE en 2015 des tranches successives de travaux en vue du remplacement progressifs des luminaires et candélabres vieillissants et énergivores de la Commune.

Le premier effort porterait sur le quartier dit des Corons (rue Alphonse Daudet, rue Victor Hugo, rue Jules Verne, rue Emile Zola, rue Alexandre Dumas, impasse des Corons) qui est encore éclairé par des lampes au mercure.

Le projet consiste à remplacer les 22 lanternes par des LED conformes à la nouvelle réglementation relative aux nuisances lumineuses.

L'estimation prévisionnelle des travaux réalisés en régie est de 8.412,33 € HT se décomposant comme suit :

Lanterne LED type Volupto	5 573,67 €
Coffrets de raccordement pieds de poteaux	930,00 €
Location nacelle (sur 5 jours)	721,50 €
Déplacement d'un candélabre	
- Boîte de raccordement étanche,	128,56 €
- Création d'un massif	67,20 €
Travaux en régie (2 agents sur 5 jours)	991,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 412,33 €</b>

Ce dossier est susceptible d'être financé par la FDE et il est proposé de solliciter une subvention.

Le taux de subvention sera fixé par la FDE à l'issue de l'examen du dossier technique qui sera transmis à l'appui de cette demande

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve ce dossier
- Sollicite la meilleure subvention possible auprès de la FDE

### 11. Mise en place de dispositifs de sécurité sur la voirie – Dossier subvention Amendes de Polices

La commune souhaite s'équiper de matériel et dispositif permettant de sécuriser certains secteurs de la commune notamment en créant des chicanes afin de faire baisser la vitesse.

Les équipements prévus sont possiblement amovibles mais s'ils sont efficaces, ils pourront rester à demeure ou être remplacés par des dispositifs permanents dans le cadre de travaux plus lourds.

Les équipements seront posés par les agents.

Le dossier comporte

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ L'achat de divers panneaux de signalisation:  | 3.688 € |
| ✓ L'achat de séparateurs fermés K16 lestables à l'eau :                                 | 2.688 € |
| ✓ L'achat de panneaux à LED à alimentation solaire pour signaler les passages piétons : | 8.279 € |
| ✓ Des panneaux radar à alimentation solaire :   | 5.593 € |

L'équipement représente un coût de 20.428 € HT

La main d'œuvre est estimée à 2.000 €

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention Amendes de Police pour ce dossier et de solliciter une subvention à hauteur de 40% des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve ce dossier
- Sollicite une subvention Amende de police à hauteur de 40% des dépenses éligibles

## 12. Durée amortissement des dépenses du compte 202

Le compte d'investissement 202 est un compte dont les montants doivent être amortis.

C'est sur ce compte que devrait être imputée la future dépense liée à la géolocalisation des réseaux d'éclairage public qui est une obligation réglementaire pour les communes. Viendra plus tard la même chose pour les réseaux « humides » dont ceux d'eau pluviale.

Il convient donc de définir une durée d'amortissement pour ces futures dépenses.

Il est proposé 10 ans qui est la durée maximale d'amortissement.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	21	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal approuve cette durée d'amortissement

## 13. Budget supplémentaire suite à la Clôture du budget de la Zone de la Maie

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif l'exercice 2019,

Vu les ajustements de crédits à appliquer

Vu les opérations spécifiques du budget zone de la Maie à intégrer dans le budget principal dont les reprises de résultat de clôture.

Il est proposé un budget supplémentaire comme suit en fonctionnement :

D/R	F/I	Chapitre	A BP 2019	B DM 1 - Résultat Ferme Comble	C Intégration Zone de la Maie	D Modification Budget principal	E=C+D BS	F=A+B+E Budget 2019 Modifié
D	F	011 - Charges à caractère général	737 498,00 €	- €	38 000,00 €		38 000,00 €	775 498,00 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 300,00 €	- €	- €	- €	- €	1 361 300,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	207 214,08 €	- €		- €	- €	207 214,08 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	197 280,00 €	- €	- €	- €	- €	197 280,00 €
D	F	66 - Charges financières	60 000,00 €	- €	2 800,00 €	- €	2 800,00 €	62 800,00 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles	73 000,00 €	- €	59 912,00 €	12 485,56 €	- 47 426,44 €	25 573,56 €
		<b>Total des Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 636 292,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 19 112,00 €</b>	<b>12 485,56 €</b>	<b>- 6 626,44 €</b>	<b>2 629 665,64 €</b>
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	289 492,08 €	9 742,83 €	- 47 330,82 €	- €	- 47 330,82 €	251 904,09 €
R	F	013 - Atténuations de charges	35 000,00 €	- €	- €		- €	35 000,00 €
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 300,00 €	- €	- €	- €	- €	149 300,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	1 424 760,00 €	- €	- €	- €	- €	1 424 760,00 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	687 560,00 €	- €	17 396,00 €		17 396,00 €	704 956,00 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	47 080,00 €	- €	9 050,00 €		9 050,00 €	56 130,00 €
R	F	77 - Produits exceptionnels	3 100,00 €	- €	- €		- €	3 100,00 €
R	F	78 - Produits exceptionnels	- €	- €	4 515,55 €		4 515,55 €	4 515,55 €
		<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 636 292,08 €</b>	<b>9 742,83 €</b>	<b>- 16 369,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 16 369,27 €</b>	<b>2 629 665,64 €</b>

Et comme suit en investissement

D/R	F/I	Chapitre	A BP 2019	B DM 1 - Résultat Ferme Comble	C Intégration Zone de la Maie	D Modification Budget principal	E=C+D BS	F=A+B+E Budget 2019 Modifié
D	I	001 - Solde de la section d'investissement reporté	100 844,75 €		- 62 357,14 €		- 62 357,14 €	38 487,61 €
D	I	16 - Emprunts	108 000,00 €	- €	700 485,00 €	8 100,00 €	708 585,00 €	816 585,00 €
D	I	20 - Immobilisations corporelles	11 000,00 €	- €	- €	19 500,00 €	19 500,00 €	30 500,00 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles	358 542,08 €	- €	- €	- €	- €	358 542,08 €
D	I	23 - Immobilisations en cours	517 678,00 €	- €	- €	- 25 155,29 €	- 25 155,29 €	492 522,71 €
D	I	041 - Opérations Patrimoniales	- €	- €	- €	1 740,00 €	1 740,00 €	1 740,00 €
<b>Total des Dépenses d'investissement</b>			<b>1 096 064,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>638 127,86 €</b>	<b>4 184,71 €</b>	<b>642 312,57 €</b>	<b>1 738 377,40 €</b>
R	I	10 - Dotations Fonds divers	189 469,75 €	- €	- €	- €	- €	189 469,75 €
R	I	13 - Subventions d'équipement	189 381,00 €	- €	- €	- €	- €	189 381,00 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	310 000,00 €	- €	87,57 €	- €	87,57 €	310 087,57 €
R	I	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	I	24 - Produits des cessions	200 000,00 €	- €	640 485,00 €	- €	640 485,00 €	840 485,00 €
R	I	041 - Opérations Patrimoniales	- €	- €	- €	1 740,00 €	1 740,00 €	1 740,00 €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	207 214,08 €				- €	207 214,08 €
<b>Total des Recettes d'investissement</b>			<b>1 096 064,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>640 572,57 €</b>	<b>1 740,00 €</b>	<b>642 312,57 €</b>	<b>1 738 377,40 €</b>

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Approuve le budget supplémentaire 2019.

#### 14. Engagement des dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire expose que le budget de la commune n'étant pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, des règles s'imposent concernant le début de l'exercice budgétaire. Elles sont précisées dans l'article L-612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

- **En fonctionnement**, le maire est autorisé en vertu de cet article à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section dans la limite de celles inscrites dans le budget de l'année précédente.
- **En investissement**, le maire est autorisé en vertu du même article à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget mais concernant les autres dépenses, dont notamment les travaux, il doit y être autorisé par le conseil municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, le montant des dépenses réelles d'investissement à l'issue de l'adoption du budget supplémentaire de l'instant étant de 881.564,79 €, l'autorisation demandée à l'assemblée porte donc sur 220.391,20 € avec une répartition comme suit :

	Crédits Voté 2019	Autorisation d'engagement 2020
20 - Immobilisations corporelles	30 500,00 €	7 625,00 €
21 - Immobilisations corporelles	358 542,08 €	89 635,52 €
23 - Immobilisations en cours	492 522,71 €	123 130,68 €
<b>Total</b>	<b>881 564,79 €</b>	<b>220 391,20 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Autorise l'engagement des dépenses d'investissement 2020 du budget principal à hauteur des montants proposés.

### 15. Rapport Prix et Qualité du service public d'élimination des Déchets

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collecte et l'élimination des déchets est une compétence exercée par la Communauté de Commune de la Terre des deux Caps en régie. A ce titre elle perçoit la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :  
*Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.*

*Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.*

*Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.*

*Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.*

*Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*

En application de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit.

Le rapport pour l'exercice 2018 a été transmis à tous les conseillers par voie dématérialisée en même temps que l'invitation au Conseil,

Considérant que ce rapport de 12 pages rend compte des conditions techniques et financières de gestion du service et qu'il comporte les éléments requis par la législation en vigueur,

Le conseil municipal, par

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Prend acte du rapport.

## **16. Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps**

En application de l'article L5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités doit être présenté au Conseil Municipal chaque année par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Le rapport d'activité 2018 dématérialisé a été transmis (hors ses annexes) à tous les conseillers municipaux en même temps que l'invitation afin que les membres puissent en prendre connaissance.

Ce rapport répond aux exigences de forme et de fonds prescrites par la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Prend acte dudit rapport.

\*\*\*\*\*

Prochaines Manifestations :

1<sup>er</sup> Décembre 2019 : Défilé des anciens combattants à 11h

1<sup>er</sup> Décembre 2019 : Marché de Noël de l'APERH

8 Décembre 2019 : Téléthon de 10 à 17h

15 Décembre 2019 : Concert de Noël à 16h

22 Décembre 2019 : Concert de Gospel en l'église de Rinxent organisé par l'association Etoile

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h.

Nicolas Lœuillet



Maire